

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ÉTATS-UNIENNE

## Des sondages pour rêver de démocratie



Les commentateurs européens croient déceler un léger avantage pour John Kerry, leur candidat préféré. Tout se passe comme si leur méconnaissance du système électoral états-unien leur faisant prendre leur rêve pour la réalité. Au contraire, la stabilité de l'électorat et le mode de scrutin jouent en faveur de George W. Bush, tandis que les sondages ne dégagent pas de différence significative en faveur de l'un ou l'autre candidat. Surtout, les commentateurs européens, attachés au mythe de la démocratie en Amérique, refusent de tirer les leçons du trucage de l'élection de 2000.

page 2

### Les élites françaises se déchirent sur l'Europe

TRIBUNES LIBRES INTERNATIONALES

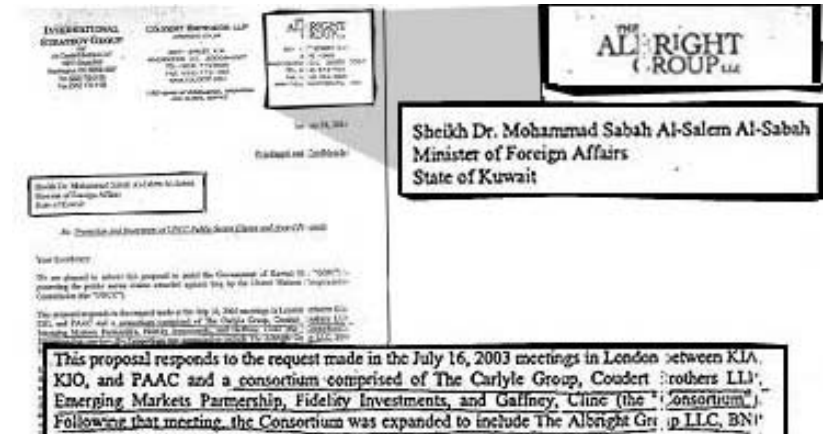
La vivacité du débat en France sur le Traité constitutionnel de l'Union européenne contraste avec le désintérêt général des Européens pour ce sujet. Ainsi, une centaine de militants verts appellent à voter non, tandis que sept maires de grandes villes européennes appellent au « oui », tout comme Claude Allègre qui utilise les États-Unis comme repoussoir pour soutenir le texte.

page 8

REPÈRE : 15 OCTOBRE 1952

### Les bananes sanglantes de la Rockefeller United Fruit

Au Guatemala, en 1950, le social démocrate Jacobo Arbenz nationalise 250.000 hectares de plantations appartenant à la United Fruit de Rockefeller et distribue la terre aux petits paysans. Le secrétaire d'État américain, John Foster Dulles ainsi que son frère, Allen Dulles, directeur de la CIA, sont en rage, ils sont parmi les plus gros actionnaires de la compagnie. Le 15 octobre 1952, le président Eisenhower autorise « l'opération Success », un coup d'État organisé par l'Agence avec l'aide d'Anastasio Somoza, le dictateur du Nicaragua. En juin 1954, Carlos Castillo, salarié de la CIA depuis 10 ans, prend le pouvoir. Il restitue toutes les terres à la United Fruit et met en place une « république bananière » entièrement dévouée aux seuls intérêts états-uniens : franchise d'impôts pour les sociétés étrangères, suppression du vote par bulletin secret, compilation par la CIA d'une liste de 8000 « leaders subversifs » à assassiner. En 40 ans de guerre anti-subversive, plus de 50.000 civils seront torturés et assassinés par l'armée et les milices de la United Fruit. En 1992, Bill Clinton condamnera ce « génocide contre le peuple Maya », commis par « les grands intérêts financiers ». ■



### IRAK : 2 MILLIARDS DE RÉTRO-COMMISSIONS

The Nation et le Guardian révèlent dans leurs éditions du 12 octobre les dessous de la mission confiée par le président Bush à l'ancien secrétaire d'État, James Baker III. M. Baker tente de collecter auprès des États 27 milliards de dollars pour permettre à l'Irak de payer les dommages de guerre restants, depuis 1991, à verser au Koweït, et de renoncer à leurs créances à Bagdad. Or, selon des documents confidentiels, les sommes collectées seront versées à un Fonds géré par un consortium qui prélèvera au passage 2 milliards de dollars de commissions. Au départ composé du Carlyle Group (actionnaire majoritaire : famille Bush), du Cabinet Coudert Brothers (administrateur : Jimmy Carter), d'Emerging Markets partnership (conseiller : Henry Kissinger) et du Albright Group (Pdg : Madeleine Albright), le consortium a proposé de s'ouvrir à BNP-Paribas (administrateur : Georges Chodron de Courcel) après que Jacques Chirac ait répondu négativement à M. Baker. James Baker III est partenaire du Carlyle Group qui devrait empocher seul la moitié de la commission, soit 1 milliard de dollars. ■

## Élection présidentielle états-unienne

# Des sondages pour rêver de démocratie

**Les commentateurs européens croient déceler un léger avantage pour John Kerry, leur candidat préféré. Tout se passe comme si leur méconnaissance du système électoral états-unien leur faisant prendre leur rêve pour la réalité. Au contraire, la stabilité de l'électorat et le mode de scrutin jouent en faveur de George W. Bush, tandis que les sondages ne dégagent pas de différence significative en faveur de l'un ou l'autre candidat. Surtout, les commentateurs européens, attachés au mythe de la démocratie en Amérique, refusent de tirer les leçons du trucage de l'élection de 2000.**



Les États-Unis, dit-on, sont aujourd'hui l'hyper-puissance et le sort du monde dépend de l'hôte de la Maison-Blanche. Ce préjugé flatte les États-Uniens et permet aux dirigeants européens de se défaire de leurs responsabilités. Si cette idée était exacte après l'effondrement de l'URSS, elle ne correspond plus à la réalité après la fronde franco-allemande, l'échec militaire de la Coalition en Irak, la flambée des prix du pétrole, le décollage économique chinois, le réarmement de la Fédération de Russie etc. Quoiqu'il en soit, ce mythe encourage l'intérêt pour l'élection présidentielle états-unienne.

En Europe, où la politique extérieure de George W. Bush fait peur, les élites se sont appliquées à dissocier ce que fait l'administration actuelle de ce que sont les États-Unis dans la longue durée. Pour maintenir l'Alliance atlantique, elles

ont personnalisé le problème au point de faire croire qu'il pourrait être résolu par un simple changement de président. Nous avons nous-mêmes joué un rôle dans cette campagne en dénonçant le « régime Bush », sans nous rendre compte que nos efforts étaient utilisés pour masquer à l'opinion publique le caractère bipartisan de la politique impériale.

La presse conformiste a donné une image erronée de la campagne électorale. Son premier objectif a été de faire croire au caractère démocratique de cette consultation, son second message visait à vendre Kerry comme une solution aux problèmes internationaux suscités par l'impérialisme de l'administration Bush.

## Ni une démocratie, ni une république

Pour la clarté du raisonnement, précisons le sens de notre vocabulaire : une démocratie est un système politique dans lequel le peuple est souverain ; une république est un système dans lequel l'intérêt général passe avant la somme des intérêts particuliers. Or, la Constitution des États-Unis ne reconnaît pas la souveraineté populaire et la philosophie des Pères fondateurs abhorre la notion même d'intérêt général. La souveraineté appartient aux seuls États fédérés, c'est-à-dire aux bourgeoisies locales. Aujourd'hui seuls des personnalités comme Jesse Jackson ou Bernard Sanders prônent une réforme constitutionnelle reconnaissant la souveraineté populaire. Jusqu'à présent les États-Unis n'ont donc jamais été une démocratie. Ils ne sont pas plus une république puisque le pouvoir entend incarner une coalition d'intérêts, la plus vaste possible, et que la classe dirigeante qualifie de « totalitaire » toute tentative de formulation de l'intérêt général [1]. En conclusion d'une longue tribune libre, publiée le 15 septembre par le *Wall Street Journal*, John Kerry qualifiait le scrutin du 2 novembre comme « *notre réunion nationale d'actionnaires* » [2], exprimant ainsi le refus consensuel de la recherche de l'intérêt général au profit de l'agrégation majoritaire d'intérêts particuliers.

La qualité du débat public qui, plus encore que la sincérité du scrutin, un préalable à toute démocratie, frise la nullité. Six candidats sont en présence : les républicains, les démocrates, les écologistes, les contribuables, les libertariens, et l'Église du Yogi Maharishi. Les deux principaux partis devraient recueillir à eux seuls 96 à 99 % des voix, les écologistes peuvent espérer 2 %, les trois autres formations font de la simple figuration.

Selon la théorie de James Madison, l'élection ne doit pas porter sur un programme puisqu'on ne débat pas de l'intérêt général, mais uniquement sur des bilans. Or, le bilan de Bush et de Kerry est le même. Sur presque tous les grands sujets, le sénateur Kerry a approuvé par ses votes au Congrès les décisions du président Bush. Les deux hommes différents par leur style et leurs méthodes, pas par leurs analyses. Et puisqu'ils se mettent en scène comme des produits, il n'est pas excessif de les comparer à deux marques de lessives concurrentes dont seuls les emballages diffèrent.

L'écologiste Ralph Nader, qui représente la seule alternative dans cette élection, n'a pratiquement pas d'accès aux médias et s'est même vu interdire d'assister, silencieusement dans le public, aux débats de ses deux grands concurrents.

Le scrutin a été grossièrement truqué en 2000, et rien ne permet d'espérer qu'il sera sincère cette fois [3]. Nous avons déjà alerté nos lecteurs sur la radiation

massive d'électeurs noirs, sur l'usage invérifiable de machines à voter dans de nombreux États [4] et sur la distribution, il y a deux semaines, de bulletins de vote visant à induire en erreur les électeurs du Michigan [5]. Il paraît hautement peu probable que des individus arrivés au pouvoir par fraude acceptent de se retirer sans rechigner, simplement en perdant une élection.

## La stabilité de l'électorat

Ces éléments ayant été précisés, il n'en reste pas moins que la presse européenne se complaît à reproduire des sondages électoraux et à gloser sur un éventuel redressement de John Kerry, voire sur son léger avantage. Nous voudrions relativiser aussi ces informations.

Depuis dix ans, toutes les élections états-uniennes, pour quelque type de scrutin national que ce soit, donnent des résultats de type 49-49 pour les deux grands partis.

- ▶ En 1996, Bill Clinton est élu président à 49,2 %
  - ▶ En 1996, les républicains prennent la Chambre à 48,9 % contre 48,5
  - ▶ En 1998, les républicains conservent la Chambre à 48,9 % contre 47,8
  - ▶ En 2000, Bush Junior est déclaré vainqueur avec 47,9 % contre 48,4 (mais un nombre inférieur de grands électeurs)
  - ▶ En 2000, les républicains conservent la Chambre à 49,2 % contre 47,9
- Mais, le scrutin le plus récent a tourné à l'avantage des républicains, alors même que les élections législatives à mi-mandat présidentiel ont toujours été, depuis 1934, défavorable au parti au pouvoir.

- ▶ En 2002, les républicains se renforcent à la Chambre avec 51 % contre 46.
- On passe des écarts traditionnels de 1 ou 1,5 % à un écart significatif de 5 %. Ce changement a été interprété comme une réaction légitimiste post-11 septembre. Mais on peut aussi envisager qu'il reflète la profonde adhésion des États-Unis à la conquête de l'Afghanistan et de l'Irak.

La stabilité de l'électorat est d'autant plus forte que certains facteurs sociologiques sont déterminants. Les États-Unis votent d'abord en fonction de leur appartenance religieuse, puis de la couleur de leur peau, puis selon leur classe sociale, et enfin selon leur sexe. Une hiérarchie des préoccupations qui montre, une fois de plus, que les « valeurs américaines » ne sont pas les mêmes que celles des Européens.

- ▶ Les Mormons (88 %), les Évangéliques (84 %) et, dans une moindre mesure, les Catholiques les plus stricts (54 %) votent Bush, tandis que les Catholiques peu pratiquants (59 %) et surtout les juifs (77 %) et les Églises noires (96 %) votent démocrate.
- ▶ Les Blancs votent à 54 % pour les républicains, tandis que les Noirs votent à 90 % pour les démocrates. Les Hispaniques et les Asiatiques ont des comportements variables selon les États, même si, au plan national, ils votent nettement démocrate.
- ▶ Les riches (plus de 100 000 \$ de revenu annuel) votent à 54 % républicain, tandis que les pauvres (moins de 15 000 \$ de revenu annuel) votent à 57 % démocrate.
- ▶ Les hommes votent à 53 % pour les républicains, tandis que les femmes votent à 54 % pour les démocrates [6].

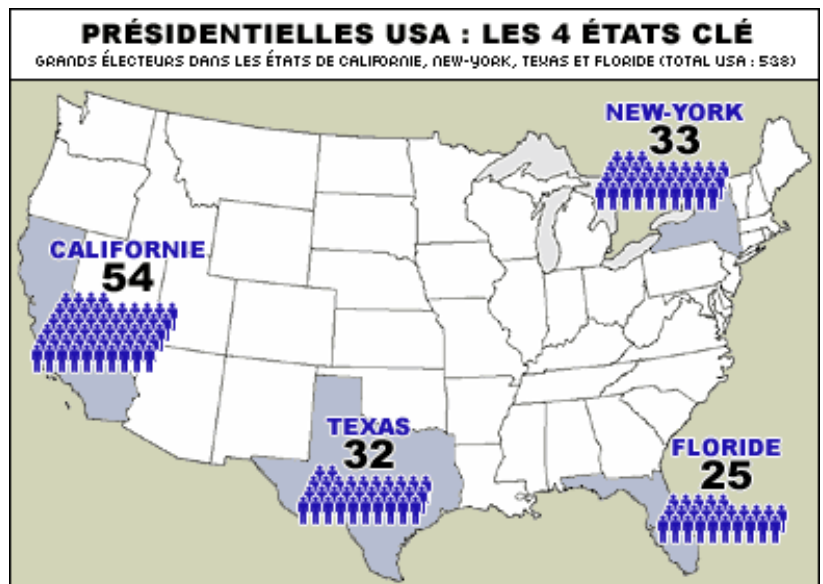
## L'avance reste à Bush

Cinq sondages ont été réalisés au niveau fédéral à l'issue du second « débat » public opposant Bush et Kerry. Seul CNN/Gallup donne Kerry vainqueur par 49 % contre 48. Zogby prévoit match nul par 45-45. Les trois autres, NBC/Washington Post, CBS et ICR indiquent un avantage de 3 à 5 points pour Bush, ce qui est beaucoup plus que nécessaire quant on se souvient qu'avec le système des grands électeurs, Bush a gagné en 2000 avec 0,5 points **en moins** que Gore.

Cependant, ces chiffres ont peu de valeur dans la mesure où la proportion d'indécis est encore supérieure au différentiel séparant les candidats et, surtout, où la marge d'erreur est à peu près égale au différentiel supposé [7].

## Le poids des grands États

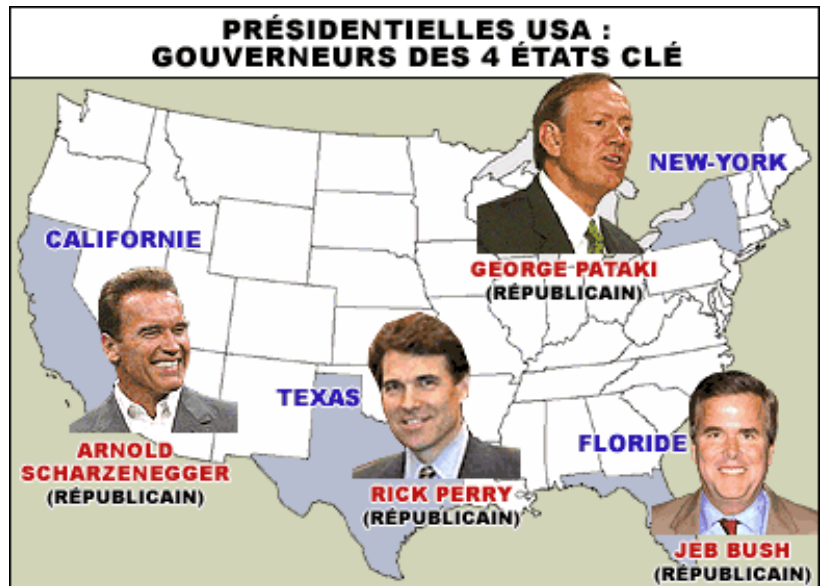
La Constitution des États-Unis ne reconnaissant pas la souveraineté populaire, il est bien naïf de projeter le résultat du scrutin en examinant des sondages fédéraux.



Le président des États-Unis est élu par 538 grands électeurs représentant les 50 États souverains au prorata de leur population. Or, les électeurs votent majoritairement démocrate dans les grandes villes et républicain dans les zones rurales. Pour que le léger avantage de George W. Bush se transforme en raz-de-marée, il faut et il suffit de faire basculer quelque uns des quatre plus grands États, qui désignent à eux seuls le quart des grands électeurs : la Californie (54 grands électeurs), New York (33), le Texas (32), la Floride (25).

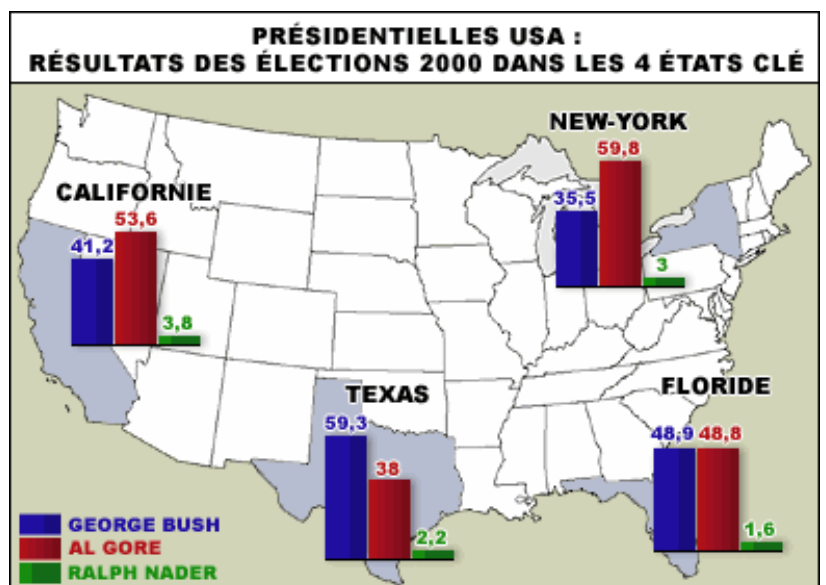
- ▶ En Californie, le scrutin de 2000 avait donné Bush : 41,2, Gore : 53,6, Nader : 3,8. Les sondages actuels [8] indiquent Bush : 40-43, Kerry : 50-53, Nader : 2.
- ▶ À New York, le scrutin de 2000 avait donné Bush : 35,5, Gore : 59,8, Nader : 3,5. Les sondages actuels [9] indiquent Bush : 31-35, Kerry : 51-58, Nader : 3.
- ▶ Au Texas, le scrutin de 2000 avait donné Bush : 59,3, Gore : 38,0, Nader : 2,2. Les sondages actuels [10] prévoient Bush : 57-60, Kerry : 36-38, Nader : 1.
- ▶ En Floride, le scrutin de 2000 avait donné Bush : 48,9, Gore : 48,8, Nader :

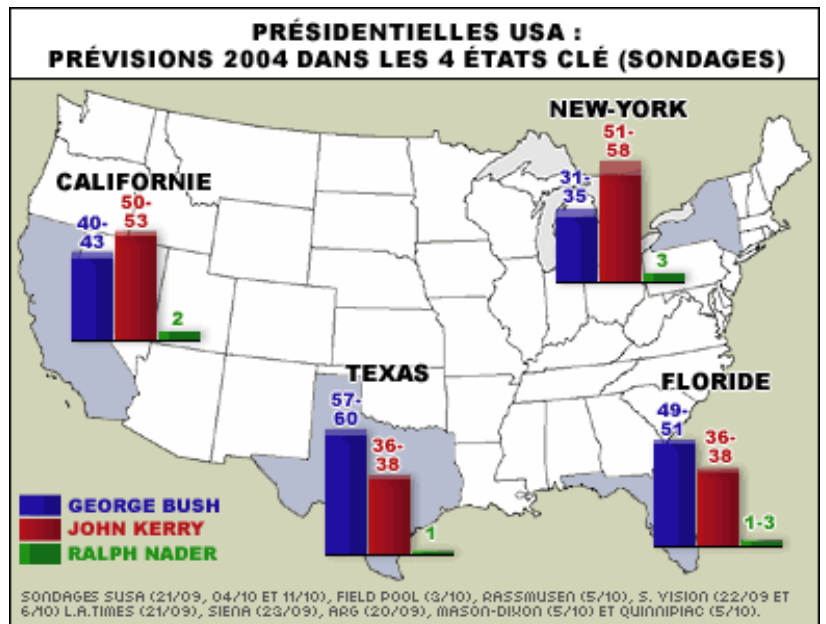
1,6 [11]. Les sondages actuels [12] pronostiquent Bush : 49-51, Kerry : 44, Nader : 1-3.



Or, ces quatre États sont gouvernés par des républicains qui ne reculeront devant rien pour faire basculer l'élection.

La Californie a démis son gouverneur démocrate, accusé de mauvaise gestion, et l'a remplacée par un républicain. New York, bastion démocrate s'il en est, est également gouverné par un républicain, George E. Pataki, élu à la faveur du discrédit de ses rivaux. Le Texas, fief du président Bush fils, est gouverné par Rick Perry. Et la Floride est gouvernée par Jeb Bush, frère du président, qui s'est déjà illustré par de très nombreuses magouilles lors du scrutin de 2000. Il suffirait aux républicains de créer un désordre en Californie comparable à celui que l'on a connu, il y a quatre ans en Floride pour disposer soudainement d'une majorité écrasante de grands électeurs. C'était tout l'enjeu de la démission forcée du gouverneur Davis en Californie et de son remplacement par l'acteur Arnold Schwarzenegger, puis de l'installation de machines à voter par le nouveau gouverneur en prévision du scrutin présidentiel.





En tout état de cause, comme nous n'avons cessé de le répéter dans ces colonnes, le complexe militaro-industriel a truqué le scrutin de 2000 et est impliqué dans la planification des attentats du 11 septembre 2001. C'est lui qui décidera du résultat. La question n'est donc pas de savoir si George W. Bush sera élu ou non, mais s'il faudra à nouveau tricher pour qu'il y parvienne.

[1] Voir « [Ces intérêts privés qui gouvernent les États-Unis](#) », *Voltaire*, 28 avril 2004.

[2] Voir « [Tribunes libres internationales : le programme économique d'un aspirant Pdg](#) », *Voltaire*, 20 septembre 2004.

[3] Voir *The Best Democracy the Money Can Buy* par Greg Palast, version française à paraître début 2005 aux Éditions Timéli.

[4] « [Le système électoral US en question](#) », *Voltaire*, 23 janvier 2004.

[5] « [Des bulletins de vote truqués dans le Michigan](#) », *Voltaire*, 6 octobre 2004.

[6] Encore faut-il affiner et remarquer que les jeunes filles votent beaucoup plus démocrate que les femmes mariées.

[7] Pour la petite histoire, rappelons que certains sondages ne sont pas réalisés pour prévoir des résultats, mais pour provoquer des débats. On se souvient par exemple du sondage commandé par [Karl Rove](#) (le conseiller politique de W.) contre John McCain. Il demandait aux électeurs s'ils tiendraient compte dans leur choix de ce que McCain avait un enfant noir hors mariage. Le sénateur avait en réalité adopté une jeune bengalie.

[8] Sources : SUSA 4 octobre, Field Pool 3 octobre, Rasmussen 5 octobre, Strategic Vision 22 septembre, Los Angeles Times 21 septembre.

[9] Sources : SUSA 11 octobre, Siena 23 septembre.

[10] Sources : SUSA 11 octobre et 21 septembre, ARG 20 septembre

[11] Il s'agit là des résultats officiels. La Cour suprême des États-Unis a invalidé le dépouillement manuel, celui-ci faisait apparaître au contraire une victoire de Gore.

[12] Sources : Strategic Vision 6 octobre, Mason-Dixon 5 octobre, Quinnipiac 5 octobre.

# Les élites françaises se déchirent sur l'Europe

## Analyse

Le référendum sur le Traité constitutionnel de l'Union européenne divise la classe dirigeante française. La vivacité de ce débat contraste avec le désintérêt général des Européens pour ce sujet. Ce particularisme s'explique par deux raisons principales : d'une part les Français regrettent rétrospectivement d'avoir approuvé le Traité de Maastricht, d'autre part une personnalité présidentielle, l'ancien Premier ministre socialiste Laurent Fabius, a cassé le consensus en se prononçant pour le « non ».

Une centaine d'adhérents des Verts, dont deux parlementaires, lui emboîtent le pas dans *Libération*. À leurs yeux, ce traité ne parvient pas à clarifier la plupart des problèmes institutionnels et constitutionnalise des options politiques « libérales ».

À l'inverse, sept maires de gauche de grandes villes européennes prennent position pour le traité qui, selon eux, renforce la démocratie locale et constitutionnalise les droits sociaux. Au passage, on notera que le quotidien *Le Monde*, qui les publie, qualifie Barcelone de capitale, plaçant ainsi la région Catalogne au même rang que les États membres.

Dans la même veine, l'ancien ministre socialiste Claude Allègre développe un argument aussi efficace que malhonnête dans *Libération*. Il assure qu'un « non » isolerait un peu plus la France en Europe, laissant le pouvoir à l'axe libéral anglo-italien, et à travers lui ouvrant la porte à l'influence états-unienne. M. Allègre compte sur l'image repoussoir de Washington pour convaincre les électeurs de gauche de voter « oui », mais son argument ne tient pas : on pourrait tout autant affirmer que le traité dilue un peu plus la capacité politique de l'Union pour la maintenir dans l'orbite états-unienne qu'elle n'a jamais quittée.

Le lecteur ne pourra qu'être surpris par la multiplicité d'interprétations du



Traité, alors même que le rôle d'un tel texte est de formuler des règles claires.

Les parlementaires français ont, en outre, ouvert un débat dans le débat sur l'Europe : une majorité semble en effet se dégager à l'Assemblée nationale, droite et gauche confondues, pour s'opposer à l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie.

Des députés centristes prennent à témoin les lecteurs du *Figaro* pour contraindre le gouvernement à accepter de consulter l'Assemblée sur ce sujet. Dans la pratique, cela voudrait dire encourir un rejet et donc renoncer aux négociations. Là encore, devant l'impossibilité d'explicitement une intolérance religieuse face à un grand pays à population musulmane, les démocrates-chrétiens se retranchent derrière l'argument d'une Europe restreinte pour affronter les États-Unis plutôt que d'une Europe élargie et faible. Le repoussoir états-unien sert désormais à tout.

Sur le même sujet l'ancien président de la République et ancien président de la Convention européenne, Valéry Giscard d'Estaing, ne résiste pas au plaisir de rappeler le gouvernement à ses obligations démocratiques. Simple histoire de placer une fois de plus son vieil adversaire, Jacques Chirac, en face de ses contradictions : comment ce dernier peut-il se prononcer pour le Traité au nom de la démocratie renforcée et refuser la tenue d'un débat parlementaire, alors même que l'objet de celui-ci serait de censurer sa politique pro-turque. *Le Monde* publie avec délectation cette haine recuite.

Donald Rumsfeld défend son bilan dans le *Taipei Times*, mais aussi avec sens de la provocation dans *Le Figaro*. Il note que, déjà pendant la Guerre froide, la France critiquait la stratégie de Washington. À l'époque Charles De Gaulle avait même retiré l'état-major français de celui de l'OTAN. mais cela n'a pas empêché Washington de poursuivre sa lutte jusqu'à l'effondrement de l'URSS. Il en serait de même aujourd'hui : les critiques françaises ne feront pas faiblir la détermination états-unienne dans la guerre au terrorisme et n'empêcheront pas la victoire de la Coalition. Un raisonnement qui serait parfait s'il ne reposait sur une fanfaronnade (l'OTAN n'a pas gagné la Guerre froide, l'URSS s'est effondrée de l'intérieur) et un amalgame (le « terrorisme » ne constitue pas un adversaire et n'est pas comparable à un État comme l'URSS).

Arthur Ochs Sulzberger Jr et Russell T. Lewis, respectivement rédacteur en chef et Pdg du *New York Times*, dénoncent dans leur quotidien la condamnation de leur collaboratrice Judith Miller à une peine d'emprisonnement. Selon eux, un magistrat a tenté de contraindre la journaliste à révéler une de ses sources et, devant son refus, a décidé de son incarcération. Il s'agirait donc d'une atteinte au droit de la presse et d'une violation du premier amendement de la Constitution US. L'affaire est à la fois grave et distrayante. Mme Miller est accusée de couvrir l'identité d'un haut fonctionnaire qui aurait dévoilé à la presse un agent de la CIA. Elle serait donc, en théorie, complice d'un crime. Pourtant la loi sur les agents a été adoptée uniquement pour mettre fin aux fuites et sanctionner l'ex-agent Philip Agee qui avait révélé les agissements illégaux de l'Agence. Elle n'a jamais été appliquée depuis. Jusque-là, on donnerait raison au *New York Times*. Mais dans l'affaire Valérie Plame, car c'est d'elle dont il s'agit, la fuite était un coup bas de la Maison-Blanche contre une faction de la CIA sur fond de campagne d'intoxication de l'opinion publique pour justifier l'invasion de l'Irak. Or Mme Miller faisait partie sans aucun doute

de ce complot, mais, comme l'admettent les patrons du *New York Times*, elle n'a pas écrit d'articles sur l'affaire Valérie Plame. C'est donc à titre privé qu'elle est incarcérée et pas en tant que journaliste. Elle ne saurait donc se prévaloir de cette qualité pour échapper à la justice.

Enfin, le militant catholique des Droits de l'homme, Reed Brody, s'indigne dans l'*International Herald Tribune* d'une véritable atteinte aux droits de l'homme : la mise au secret de prisonniers par la CIA. Les faits sont attestés par le très officiel rapport Schlesinger (commandé par le Pentagone) et privent ces prisonniers de la protection de la Croix-Rouge. Il s'agit d'agissements comparables à ceux des pires dictatures qui déshonorent les États-Unis.

Réseau Voltaire

## Une centaine d'adhérents verts

Ce texte est signé par plus de 100 adhérents verts dont Francine Bavay vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, Martine Billard députée de Paris, Alima Boumediene sénatrice, Jacques Boutault maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Didier-Claude Rod ancien député européen, et Bernard Guibert économiste.

### « Le courage de dire non »

Source : Libération

Référence : « Le courage de dire non », par une centaine d'adhérents verts, *Libération*, 12 octobre 2004.

Les Verts sont un parti résolument européen et ils viennent encore de le prouver en se prononçant pour l'adoption d'une Constitution européenne par un référendum, organisé le même jour dans les vingt-cinq pays. Donner une constitution à l'Europe serait indéniablement une avancée, mais il ne s'agit pas aujourd'hui de se prononcer sur un principe général. Il nous revient d'émettre un avis sur un texte spécifique qui présente, certes, des avancées, mais qui recèle surtout d'importants et rédhitoires défauts.

S'il s'agissait d'un simple traité, il serait légitime de faire la balance entre éléments positifs et négatifs, mais comme il s'agit d'un traité constitutionnel, devons-nous accepter au nom de notre volonté de construire l'intégration européenne, de voir inscrits, de façon intangible, des principes que nous combattons ? Nous refusons de « constitutionnaliser » les principes libéraux. Une constitution doit offrir un cadre politique, pas proposer des orientations politiques qui, elles, doivent rester le choix démocratique des électeurs. Exemples d'objectifs assignés par le projet ? « Offrir aux citoyens un marché unique où la concurrence est libre et non faussée », « Œuvrer pour une économie sociale de marché hautement compétitive », organiser « une agriculture hautement compétitive » dont il faut « accroître la productivité ». Les services publics sont remis en cause : l'article 56 interdit les aides publiques qui « faussent ou qui menacent de fausser la concurrence ». Toute politique visant à imposer des mesures de protection de l'environnement pourra ainsi être refusée. Pis : Euratom, traité de promotion de l'énergie nucléaire au niveau européen, figure dans un protocole annexé. S'il faut « constitutionnaliser l'économie », pourquoi les notions de partage, d'entraide et de coopération ne sont-elles jamais mentionnées ? Pourquoi la promotion des services publics

européens, ou d'un salaire minimum, n'ont-elles pas leur place ?

Au plan institutionnel, l'ampleur du déficit démocratique demeure. La confusion des pouvoirs entre la Commission, le Conseil et le Parlement, source d'opacité dans la prise de décision, n'est pas modifiée. Le Parlement n'a toujours pas d'initiative législative et le droit à pétition par un million de citoyens constitue une simple invitation à la Commission. Tout cela ne serait pas si grave s'il ne fallait pas l'accord des 25 pour changer une virgule au texte. En outre, le texte n'assure toujours pas l'indépendance de l'Europe et continue de soumettre sa défense à l'OTAN tout en exigeant un perpétuel réarmement (art. I-40 : « Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires »).

Pendant la campagne européenne, les Verts avaient souhaité, unanimement, le retrait de la partie III, la modification de la clause de révision ainsi que des modifications dans la partie I. Nous n'avons pas obtenu gain de cause, donc nous devons rejeter ce texte, même s'il est « moins pire » que le traité de Nice, traité qui convient à si peu d'État qu'il devra de toute façon être modifié. Ayons le courage de dire « non ». Positionnons-nous aux côtés de cette large partie de l'opinion publique à laquelle on a déjà fait « avaler » Maastricht en lui promettant des jours meilleurs et qui, depuis, n'a fait que constater les dégâts de « la concurrence libre et non faussée » et de la « haute compétitivité des entreprises » telles que ces notions figurent dans le texte.

## sept maires de grandes capitales européennes

Bertrand Delanoë est maire de Paris. Ken Livingstone est maire de Londres. Walter Veltroni est maire de Rome. Klaus Wowereit est maire de Berlin. Joan Clos est maire de Barcelone. Mickaël Häupl est maire-gouverneur de Vienne. Annika Billström est mairesse de Stockholm.

### « Oui au traité constitutionnel »

Source : Le Monde

Référence : « Le "oui" au traité constitutionnel de sept maires de grandes capitales européennes », par sept maires de grandes capitales européennes, *Le Monde*, 13 octobre 2004.

Nous disons « oui » parce que ce traité fait avancer les valeurs de démocratie qui unissent nos peuples. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres se sont accordés pour doter l'Union d'un traité constitutionnel qui permet de clarifier les mécanismes de décision et de réduire le déficit démocratique. Ainsi, la démocratie participative, à laquelle nous attachons la plus grande importance dans nos villes, est renforcée, notamment par la reconnaissance du dialogue avec la société civile et la création d'un droit d'initiative citoyenne. Nous considérons même ce traité comme l'acte fondateur de l'Europe politique. Le statut du droit des citoyens européens est désormais inscrit dans la Charte des droits fondamentaux et les pouvoirs du Parlement européen sont renforcés.

Nous disons « oui », parce que ce traité représente une étape décisive dans la construction de l'Europe sociale :

- ▶ Il fixe à l'Union des objectifs sociaux clairs et ambitieux.
- ▶ Il constitutionnalise des droits sociaux étendus pour chaque citoyen européen.
- ▶ Il renforce les moyens de l'Union dans l'application de ces objectifs et de ces

droits sociaux.

► Il affirme le caractère fondamental des services publics et définit un cadre au dialogue social européen.

Si nous soutenons ce traité, c'est aussi parce que, pour la première fois, il fait référence à l'autonomie locale et régionale, rejoignant en cela le combat des élus de proximité pour la reconnaissance des autorités locales au sein des instances internationales. Nous nous félicitons en outre que les droits constitutionnels européens, politiques, sociaux et environnementaux soient, dans ce traité, plus étendus et plus modernes que dans la très grande majorité des constitutions nationales. Pour toutes ces raisons, nous exprimons un "oui" clair à ce texte progressiste.

## Claude Allègre



Claude Allègre est ancien ministre (socialiste) de l'Éducation nationale. Il est chroniqueur à *L'Express*.

### « Si le non gagne, Bush gagne »

Source : Libération

Référence : « Si le non gagne, Bush gagne », par Claude Allègre, *Libération*, 12 octobre 2004.

Quelle serait la conséquence d'un vote négatif des socialistes au projet de traité constitutionnel européen ? Ou bien ce vote n'a pas d'influence sur celui de la France qui approuverait le traité, ou bien il conduirait la France à dire « non » à son tour. Si l'éventuel « non » socialiste n'empêchait pas la France de dire « oui », ce serait un coup d'arrêt dans le processus de reconquête de l'opinion par le PS. Si, à l'inverse, un éventuel « non » socialiste entraînait un « non » français, ce serait une victoire des souverainistes de Le Pen, Villiers ou Chevènement.

Contrairement à ce que je lis ici et là, le « non » français ne provoquera pas une crise en Europe car la France n'est plus un moteur de l'Europe. Notre position sur l'Irak, certes juste, a été prise avec une telle brutalité et un tel manque de considération pour nos partenaires que la France n'a plus son rayonnement d'hier. Cela est perceptible dans les nominations à la Commission européenne. Si la France dit « non », l'Europe ne s'arrêtera pas. Nous reviendrons tout simplement à l'inextricable traité de Nice et l'Europe mettra en place un nouveau traité, mais cette fois avec une Commission de droite et un Parlement de droite. Le traité sera alors plus libéral et le commissaire au Commerce, Peter Mandelson, pourra à sa guise laisser l'OMC accentuer son inclination libérale, qui conduira par exemple à marchandiser la culture et l'éducation. L'Europe continuera, non plus autour d'un axe franco-allemand garant des avancées sociales, mais sur un axe italo-britannique très libéral. Très libéral et pro-américain. Car, ne nous y trompons pas, en cas de « non » français, c'est **George W. Bush** qui serait le grand vainqueur.

Les pays entrants, terrorisés aujourd'hui par la renaissance de l'ours russe sous la houlette de **Vladimir Poutine**, verront plus que jamais l'Amérique comme le seul garant de leur sécurité car la France aura été affaiblie. Un « non » français entraînera inévitablement une vassalisation de l'Europe à l'Amérique et à l'OTAN.

Paradoxalement, le débat sur le traité constitutionnel bien qu'ouvert avec des arrières-pensées est utile. Dans ce débat qui s'engage, je voudrais insister sur le fait que l'Europe se construit progressivement et que, si les traités en constituent la trame, la substance se bâtit par le combat de tous les jours. C'est comme cela que nous sommes parvenus, grâce à l'impulsion de **Lionel Jospin**, à mettre en place l'amorce d'un gouvernement économique avec Jean-Claude Juncker, à transformer Schengen pour mieux lutter contre la criminalité, à réaliser une harmonisation européenne des diplômes...etc. Dans la rédaction même du traité constitutionnel, nous sommes parvenus à des amendements positifs. Certes, il faut aller plus loin, mais c'est un autre débat, une autre lutte.

## Marielle de Sarnez, Hervé Morin, Michel Mercier



Ancienne directrice de cabinet de François Bayrou et ancienne tête de liste UDF aux Régionales en Île de France, Marielle de Sarnez est député européen présidente de la délégation UDF-ADLE au Parlement européen.



Ancien membre de la Commission sur le port des signes religieux à l'école, Hervé Morin est député français et président du groupe UDF à l'Assemblée nationale.

### « Turquie : débattre et voter »

Source : Le Figaro

Référence : « Turquie : débattre et voter », par Hervé Morin, Michel Mercier et Marielle de Sarnez, *Le Figaro*, 12 octobre 2004.

Le débat sur la Turquie est mal posé : pour nous, l'adhésion de la Turquie n'est pas une question de modalités, mais une question de principes. Il ne s'agit pas de savoir si la Turquie réalise les réformes démocratiques lui permettant d'entrer dans l'Union européenne, mais de savoir si elle a oui ou non vocation à entrer dans l'Union européenne. Pour nous, la réponse est « non » et c'est de la nature même de l'Europe dont il est question. L'Europe n'a pas vocation à s'étendre indéfiniment et si la Turquie adhérerait à l'Union européenne, la nature même de l'Europe s'en trouverait changée. Une Europe en voie d'extension indéfinie serait une Europe en voie de dissolution. Élargie demain à la Turquie, après-demain à la Russie, à l'Ukraine, au Maghreb, elle se réduirait définitivement à une zone de libre-échange. L'UDF veut une Europe défendant un modèle de société original qui porte haut et fort nos valeurs et qui soit capable de parler d'égal à égal avec les États-Unis et la Chine.

Nous souhaitons cependant établir un partenariat avec la Turquie et établir une relation privilégiée économique et politique avec Ankara. Nous venons d'intégrer dix nouveaux pays. Cet élargissement était une nécessité morale et historique, puisqu'il signifiait la réunification de l'Europe. Demain, d'autres pays nous rejoindront, comme la Bulgarie ou la Croatie. Prenons le temps de faire vivre cette nouvelle Europe à vingt-cinq, à vingt-sept. Le Premier ministre, puis le président de la République, qui avait d'abord refusé aux parlementaires le droit de discuter de ce sujet, ont finalement accepté. Mais ce débat ne suffit pas, il faut un vote. Quant à un référendum sur la question de l'adhésion d'Ankara c'est une manière de duper les Français, car ouvrir des négociations, c'est déjà accepter l'adhésion. On ne peut pas refuser l'entrée d'un pays après dix ou quinze ans d'efforts. Nous voulons un débat et un vote conformément à l'article 88-4 de la Constitution avant le 17 décembre. Le gouvernement doit consulter les élus du peuple sur les grandes questions. Au moment où l'on oppose à la Turquie des critères politiques de respect de la démocratie, ne bafouons pas nous-mêmes ces principes ! En tant que parlementaires, députés,



Michel Mercier est sénateur français président du groupe de l'Union centriste au Sénat. Il est membre du groupe d'amitié France-Saint-Siège

députés européens ou sénateurs, nous voulons affirmer que le rôle du Parlement est ici mis en cause. L'abaissement continu du pouvoir législatif serait un péril grave pour la démocratie française.

## Valéry Giscard d'Estaing



Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française (1974-1981), était président de la Convention européenne. Il est membre du Conseil constitutionnel.

### « La Constitution européenne recommande le débat parlementaire »

Source : Le Monde

Référence : « La Constitution européenne recommande le débat parlementaire », par Valéry Giscard d'Estaing, *Le Monde*, 13 octobre 2004.

Une discussion s'est ouverte sur le point de savoir s'il convenait d'organiser un débat au Parlement avant le Conseil européen des 17 et 18 décembre qui traitera de l'ouverture de la négociation d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Cette discussion s'est référée exclusivement à nos pratiques nationales, mais elle doit également prendre en compte les réflexions menées au sein de la Convention lors de l'élaboration du projet de Constitution européenne. Nous avons estimé dans la Convention que l'Europe n'était pas assez démocratique et qu'avant les réunions du Conseil européen, un débat dans les parlements devait avoir lieu. La prise de décisions en Europe est le fait de deux institutions : le Parlement européen et le Conseil. La légitimité du Conseil européen repose sur celle des gouvernements, il faut donc que les positions défendues au Conseil résultent effectivement d'un débat démocratique dans chacun des États membres. Certains États sont allés jusqu'à fixer des procédures parlementaires pour définir les positions que leur gouvernement devra défendre au Conseil, des mesures approuvées par la Convention européenne même si celle-ci n'a pas souhaité les formaliser dans la Constitution.

Si on veut que l'opinion reconnaisse que les décisions européennes sont adoptées de manière démocratique, il faut que les prises de position des États membres au Conseil présentent les mêmes sécurités démocratiques que si elles étaient prises sur le plan national. Cela doit s'appliquer au débat sur la Turquie.



Membre des administrations Nixon, Ford et Reagan, Donald Rumsfeld est l'architecte de la grandeur militaire des États-unis. Il est secrétaire à la Défense de l'administration George W. Bush.  
Voir notre dossier spécial à son sujet.

## « Remporter la guerre contre la terreur »

Source : Le Figaro

, Taipei Times

Référence : « Remporter la guerre contre la terreur », par Donald Rumsfeld, *Le Figaro*, 12 octobre 2004.

« The Bush administration's rationale for a world at war », *Taipei Times*, 13 octobre 2004.

Trois années après le déclenchement de la guerre au terrorisme, certains se demandent si l'Amérique est plus sûre et le monde plus riche. Il faut garder en tête en posant cette question les précédents historiques. La Guerre froide a permis une victoire de la liberté, mais rien n'était prédéterminé au départ et nous avons connu également durant cette période des déchirements dans le monde libre. La France s'est retirée du volet militaire de l'OTAN et les chroniqueurs de l'époque ont émis des doutes sur notre stratégie. Les citoyens américains ont vu leur gouvernement accusé d'être agresseur et belliciste. Mais les États-Unis, sous la gouvernance des deux partis politiques, et nos alliés ont fait preuve de persévérance et ont résolu le conflit, année après année. Le régime soviétique s'est finalement effondré.

La Guerre froide nous rappelle que la faiblesse est une provocation, et qu'un refus de faire face aux risques qui menacent peut accroître, et non réduire, les dangers futurs. La victoire revient en fin de compte à ceux qui sont résolus et inébranlables. Depuis le 11 septembre, il est apparu que la guerre au terrorisme était une guerre contre un ennemi sans pays, ni cerveau véritable. Nous avons attaqué Al Qaïda et avons libéré l'Afghanistan, un pays où dix millions d'électeurs dont 41 % de femmes ont voté ce week-end. La Libye, qui soutenait les terroristes et cherchait secrètement à se doter de la puissance nucléaire, a renoncé à ses programmes d'armement illégaux. Le réseau de prolifération nucléaire du savant pakistanais A. Q. Khan a été démasqué et démantelé. Le Pakistan, jadis bien disposé envers Al Qaïda et le régime des talibans, s'est rangé, sous le président **Pervez Musharraf**, aux côtés du monde civilisé. L'OTAN dirige désormais la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan et aide à former les forces de sécurité irakiennes. L'ONU aide à l'organisation d'élections libres en Afghanistan et en Irak. Plus de soixante pays travaillent de concert pour arrêter la prolifération des armes de destruction massive. Trois ans auparavant, en Irak, Saddam Hussein et ses fils dirigeaient brutalement une nation au cœur du Moyen-Orient et tentaient régulièrement de tuer des équipages américains et britanniques en violant les zones interdites de survol. Il ignorait les dix-sept résolutions du Conseil de sécurité. Il versait des allocations de 25 000 dollars aux familles des auteurs d'attentats-suicide. Aujourd'hui, il attend son procès et ses fils sont morts, tandis que la démocratie progresse en Irak.

Il y a eu des revers en Afghanistan et en Irak, mais l'ennemi ne peut pas gagner militairement. Nous vivons une période difficile et le résultat de ce combat déterminera la nature de notre monde pendant les décennies à venir. Aujourd'hui, comme jadis, la tâche ardue d'écrire l'histoire incombe à l'Amérique, à notre coalition, à notre peuple. Nous y parviendrons en sachant que la liberté est de notre côté, et que c'est nous qui l'imposerons.

## Arthur Ochs Sulzberger Jr, Russell T. Lewis



Arthur Ochs Sulzberger Jr. est président de la New York Times Company et éditeur du *New York Times*.



Russell T. Lewis est PDG du *New York Times*.

### « La promesse du premier amendement »

Source : *International Herald Tribune*

, *New York Times*

Référence : « The Promise of the First Amendment », par Arthur Ochs Sulzberger Jr. et Russell T. Lewis, *New York Times*, 10 octobre 2004.

« Abridging the freedom of the press », *International Herald Tribune*, 12 septembre 2004.

Jeudi dernier, un juge fédéral a ordonné l'envoi en prison de la journaliste **Judith Miller**, condamnée pour avoir fait son travail.

Le 6 juillet 2003, **Joseph C. Wilson** a écrit un texte dénonçant les affirmations de l'administration Bush concernant la vente d'uranium à l'Irak par le Niger.

Huit jours plus tard, l'éditorialiste Robert Novak révélait que son épouse, Valérie Plame était une agente de la CIA. Plusieurs journalistes ont alors indiqué qu'ils avaient eux aussi reçu des informations concernant Valérie Plame, ce ne fut pas le cas de Judy Miller. Comme une telle révélation d'information est un crime, le **Département de la justice** a entamé une enquête et a demandé à ces journalistes de leur révéler leurs sources. C'est ce qui a également été demandé à Judy Miller alors qu'elle n'avait rien révélé.

Aujourd'hui, à moins qu'une Cour d'appel ne vienne casser le jugement précédent, Judy Miller ira en prison.

Ce qui est en jeu, outre la perte de liberté de notre collaboratrice, c'est la perte d'une partie des possibilités d'informer. Comment faire du bon travail sans protéger ses sources ? Les fondateurs de la démocratie états-unienne voulaient que la presse soit le quatrième pouvoir et pour cela elle doit rassembler des informations en ayant la confiance de ceux qui les leur donnent. La plupart des États ont des lois protégeant les sources. Avec cette affaire, il y a un risque que les journalistes soient envoyés en prison.



## Reed Brody



Catholique de gauche, ancien membre de plusieurs commissions d'enquête de l'ONU sur des violations des Droits de l'homme, Reed Brody est conseiller spécial de Human Right Watch à New York. Il a mené des actions avec John Kerry contre la guerre du Vietnam.

### « Les prisonniers qui disparaissent »

Source : International Herald Tribune

Référence : « Prisoners who disappear », par Reed Brody, *International Herald Tribune*, 12 septembre 2004.

Le prisonnier a été arrêté au milieu de la nuit, il y a 19 mois, envoyé dans un lieu secret et on n'a plus entendu parler de lui depuis. Les interrogateurs ont utilisé sur lui différentes méthodes, notamment en le plongeant dans l'eau sans qu'il sache s'il allait remonter. Ses fils de sept et neuf ans ont été pris aussi pour le pousser à parler. Il n'est pas question ici de méthodes de l'armée du Guatemala ou des paramilitaires colombiens, mais de la CIA.

Khalid Sheikh Mohammed (KSM) est l'un de ces détenus disparus. Après le 11 septembre, l'administration Bush a violé les normes légales de base concernant le traitement des prisonniers. Pour ce que nous en savons, les prisonniers suspectés de terrorisme, parfois sans preuve, ont été maltraités, humiliés et torturés, mais rien ne vient autant miner les fondations du droit états-unien et international que la détention dans un lieu secret et inconnu. Ces « disparitions » n'ont peut-être pas le même sens que lors des « sales guerres » d'Amérique latine, mais garder des détenus au secret apparaît comme l'une des tactiques centrales de la guerre au terrorisme.

D'après le rapport Schlesinger, depuis 2002, la CIA a le droit « d'opérer suivant des règles différentes ». Certains détenus, dont KSM, ont été torturés [1]. Dans tous les cas, on ignore où ces pratiques sont menées et cela interdit tout accès aux prisons par le **Comité international de la Croix rouge** (CICR). Certes, ceux qui subissent ces traitements ne sont pas des gens bien, mais ces traitements entraînent une mobilisation contre les États-Unis, poussent nos adversaires à utiliser les mêmes méthodes et sapent les principes démocratiques.

---

[1] Pour mémoire, voici ce que préconisait Jack Wheeler au moment de l'arrestation de Khalid Sheikh Mohammed : « Voilà ce qu'il faut faire », *Washington Times*, 5 mars 2003

# Voltaire

*Voltaire* est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

**Directeur de la publication** : Thierry Meyssan.

ISSN 1762-5157. Dépôt légal à parution. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

**Prix au numéro** (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$ ; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$ ; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$ ; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

**Abonnements**

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et sociétés 180 €.

Paielement électronique sécurisé : [www.reseauvoltaire.net/abonnement.php](http://www.reseauvoltaire.net/abonnement.php) .